

6ème Conférence Européenne Femmes et Sport
APPEL A L'ACTION DE PARIS



LA CONFERENCE,

Rappelant la Déclaration de Brighton, les Recommandations d'Helsinki, le Mémoire de Berlin qui prennent en considération le besoin d'une culture sportive où les garçons et les filles, les hommes et les femmes ont la même opportunité de pratiquer, d'agir et de prendre des décisions ;

Rappelant également la Déclaration faite en 2001 à Athènes par l'UNESCO sur les Femmes et le Sport ;

Se félicitant de l'adoption en juin 2003 par le Parlement Européen de la Résolution sur les Femmes et le Sport ;

Prenant en compte la résolution du CIO adopté par la troisième Conférence Mondiale sur les Femmes et le Sport qui a eu lieu à Marrakech au Maroc en Mars 2004 intitulée « Nouvelles Stratégies, Nouveaux Engagements » ;

Prenant en compte les principes de l'Année Européenne d'Education par le Sport 2004 ;

Reconnaissant les progrès significatifs réalisés depuis la création du réseau « European Women and Sport » (EWS) pour la promotion de la parité entre les hommes et les femmes dans le sport mais restant conscient des défis qui existent encore pour atteindre une représentation équilibrée des deux sexes dans le sport :

- 1) **réaffirme** le concept de la démocratie comme moyen de créer une culture de parité dans le sport ;
- 2) **appelle** tous les pays européens à développer le principe de parité dans le sport ;
- 3) **réaffirme** le besoin de synergie, de coopération et de coordination entre les organisations européennes et nationales, gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les organisations olympiques responsables des questions des femmes dans le sport ;

Pour assurer une participation équilibrée entre les hommes et les femmes dans les positions de responsabilité et de prise de décision, la Conférence :

- 4) **appelle** tous les organisations sportives européennes et nationales ainsi que les gouvernements à mettre en place la démocratie à tous les niveaux et de proposer des programmes afin d'atteindre la parité entre les hommes et les femmes, d'en faire le suivi et l'évaluation ;
- 5) **recommande** la mise en place d'un calendrier spécifique au sein des communautés sportives pour faciliter l'implication bénévole des femmes dans le milieu sportif ;

- 6) **incite** les Etats membres de l'Union Européenne à mettre en place la résolution du Parlement Européen sur les Femmes et le Sport et demande aux pays membres de la Conférence Européenne sur le Sport et du Conseil de l'Europe d'en faire autant ;
- 7) **soutient** la reconnaissance officielle du sport dans la nouvelle constitution européenne. Demande à ceux qui la mettront en place d'inclure dans leurs politiques les principes de la démocratie et de la parité et de soutenir les programmes visant à améliorer l'intégration dans le sport et l'éducation physique ;

Pour soutenir la démocratisation et donc l'accès des femmes au sport, la Conférence :

- 8) **appelle** toutes les organisations sportives européennes et nationales ainsi que les gouvernements à revoir leurs politiques et programmes de développement afin d'assurer un soutien financier équitable entre les hommes et les femmes et ainsi permettre un accès à toutes les pratiques sportives à tous les niveaux ;
- 9) en tenant compte de la diversité des cultures, **demande** à ce que des opportunités égales soient offertes à chaque garçon et à chaque fille et à chaque femme et à chaque homme pour pratiquer l'activité sportive de leur choix et appelle tous les Etats européens à lutter contre toute forme de discrimination dans le sport ;
- 10) **insiste** sur le besoin d'une couverture médiatique équilibrée de l'élite sportive féminine et masculine aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif et appelle les organisations sportives nationales à effectuer un suivi des progrès réalisés dans ce domaine.

Pour développer l'éducation à travers et dans le sport, la conférence:

- 11) **insiste** sur l'importance de l'éducation physique dans le curriculum scolaire pour assurer l'égalité entre les filles et les garçons et pour favoriser leur pratique sportive tout au long de la vie ; appelle les instances chargées de l'éducation dans les Etats Européens à fournir des programmes d'éducation physique prenant en compte les spécificités liées au sexe;
- 12) **appelle** les agences gouvernementales et non gouvernementales, les associations scientifiques du sport et d'éducation physique, les universités et fédérations sportives à maintenir et à développer des programmes de formation professionnelle dans le management, l'entraînement, l'arbitrage et le journalisme, prenant en compte les spécificités liées au sexe afin de favoriser l'accès des femmes dans les différents rôles dont le sport a besoin ;
- 13) **encourage** les mouvements sportifs, Olympiques et Paralympiques Européens à développer des formations et des programmes de mentoring pour inciter les femmes à prendre des positions bénévoles à tous les niveaux, aussi bien au niveau local que sur le plan international.

Les 275 délégués des 33 pays présents à la 6^{ème} Conférence Européenne sur les Femmes et le Sport tenu à Paris (France), du 23 au 25 Avril 2004, adressant cet appel à l'action à tous les hommes et femmes dans les organisations relevantes nationales et internationales, dont :

- Les organisations sportives nationales et régionales, les comités nationaux Olympiques et Paralympiques, et les ministres responsables pour le sport, la jeunesse et l'éducation ;
- L'organisation Non Gouvernementale Européennes des Sports (ENGSO), le Comité Olympique Européen (EOC) et les Fédérations Sportives Européennes
- L'éducation physique, et les organisations des sciences du sport
- La Conférence Européenne du Sport (ESC);
- Le Comité pour le Développement du Sport pour le Conseil Européen (CDDS) ;
- Les Institutions de l'Union Européenne (EU).